

## IFMK D'ALSACE

### DIPLÔME EXTRA-COMMUNAUTAIRE

#### 1. Le cadre réglementaire :

Conformément à l'**article 27 de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute**, les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

#### 2. Les conditions d'accès :

Les candidats doivent obligatoirement être diplômés de la formation de Masseur-Kinésithérapeute.

#### 3. Le nombre de places disponibles :

L'IFMK d'Alsace dispose de 2 places par an pour les candidats définis ci-dessus.

#### 4. La sélection des candidatures :

Elle est réalisée par une commission interne à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) à partir de l'étude du dossier du candidat et d'un examen écrit et d'un entretien oral. La commission évalue le parcours scolaire et universitaire du candidat, les résultats obtenus, ses motivations, ses projets et détermine ses aptitudes à suivre la formation en masso-kinésithérapie.

#### 5. La commission de sélection des candidatures :

Les membres de la commission sont :

- Le responsable pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
- Un formateur interne enseignant à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
- Un intervenant extérieur enseignant à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et/ou accueillant des étudiants stagiaires dans son cabinet/service

#### 6. Le dossier :

L'étude du dossier par la commission fait partie de la sélection. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas retenu.

Le dossier est composé de :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation détaillée et argumentée
- La fiche d'inscription jointe
- La photocopie du diplôme de masseur-kinésithérapeute ou un titre équivalent (l'original devra être fourni lors de l'admission en formation)
- Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardio-respiratoire, vasculaire interne et tégumentaire) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 130 euros, correspondant à l'inscription, aux épreuves d'admissibilité et aux épreuves d'admission le cas échéant

Le traitement du dossier se fera uniquement à la clôture des inscriptions. Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra être pris en considération.

#### 6. L'examen écrit : (date prévisionnelle : 7 mars 2022)

Il s'agit d'une liste de questions portant sur la culture générale de la kinésithérapie.

#### 7. L'entretien : (date prévisionnelle : 21-22 mars 2022)

Il consiste en un échange avec les membres de la commission sur le parcours du candidat, ses motivations, ses perspectives et aspirations.

#### 8. Les résultats :

Après délibération de la commission de sélection des candidatures et selon les notes attribuées, une liste principale (de deux noms) et une liste complémentaire sont dressées à partir du rang de classement des candidats. La liste complémentaire doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels. Les candidats sont informés personnellement par courrier et par mail de leur classement et des désistements éventuels des candidats à un rang supérieur dans les listes.

#### 9. Les modalités de formation :

Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement du Cycle 2 et rentreront en 3<sup>ème</sup> année, pour une formation de deux ans.

#### 10. Le coût de la formation et les modalités de prise en charge financière :

Le coût de la formation à l'IFMK d'Alsace s'élève à 7 000 euros par an (tarifs 2022-2023).

## 11. Le calendrier 2022 :

**Attention** : les épreuves se déroulant au sein d'un établissement de santé, un Pass Sanitaire est obligatoire et devra être vérifié, pour accéder à la salle d'examen.

Ouverture du dépôt des dossiers : samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Forclusion des candidatures : lundi 31 janvier 2022 (cachet de la Poste faisant foi).

Publication des résultats : 31 mai 2022